

Villeparisis, une ville verte

Aujourd'hui, la protection de l'environnement et l'écologie sont devenus de véritables sujets de préoccupations.. Villeparisis s'engage et mène depuis cinq ans des actions concrètes en faveur de l'environnement. Pour la 5e édition, la Ville met en lumière au mois d'avril « le mois de l'environnement », un mois durant lequel des actions de sensibilisation sont mises en place.



- **8 ASSOCIATIONS** interviennent pour la protection de l'environnement et de la biodiversité à Villeparisis
- **5860 m2 DE JARDINS FAMILIAUX PARTAGÉS** mis à disposition par la Ville pour l'association "Les Jardineurs"
- **110 ARBRES** plantés dans le cadre du budget de participation citoyenne
- **72 ESPÈCES** protégées recensées dans l'ABC de la biodiversité à Villeparisis
- **266 POUBELLES** à Villeparisis
- **8000 EUROS** Le coût de mise en charge des dépôts sauvages



Une ville qui intègre l'écologie

Depuis 2012, la Ville a choisi d'arrêter l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse pour entretenir les espaces extérieurs. L'entretien régulier du cimetière se fait sans utilisation de produits polluants. Cette décision a notamment permis l'obtention en 2021 du trophée « Zéro phyt'eau » décerné par le Conseil départemental de Seine-et-Marne. Un arrêté a été mis en place le 8 octobre 2021 afin d'interdire l'utilisation de produits phytosanitaires dans la Ville. En 2022, Villeparisis a rejoint les 115 villes labellisées « ville éco-propre » qui récompensent les collectivités qui s'engagent pour améliorer la propreté de l'espace public. Pour cela, des poubelles ont été ajoutées dans toute la ville, atteignant le nombre de 266 poubelles. Les rues sont également nettoyées quotidiennement par les 14 agents du service technique avec l'aide des deux balayeuses, d'une laveuse et d'une désherbeuse. En été 2024, la Ville a fait l'acquisition d'une nouvelle balayeuse pour renforcer le service de propreté urbaine. Des distributeurs de sachets pour déjections canines ont également été installés (24 pour 175 000 sachets/an). Les abandons de déchets sur la voie publique coûtent cher à la ville (environ 8 000€ pour 50 tonnes). Ces dépôts sauvages qui se multiplient sur les trottoirs, mais aussi dans les espaces périurbains. Ces comportements inciviques constituent une pollution visuelle, mais également un risque de contamination des milieux naturels. L'abandon de déchets sur la voie publique est passible d'une amende pouvant atteindre 1 500€ et d'un versement de dommages et intérêts. Enfin le bien-être animal est aussi un engagement fort de la Ville. Depuis 2021, l'union nationale de l'apiculture française (UNAF) a décerné à la Ville le label APicité qui récompense les communes qui protègent,

défendent et s'engagent pour les abeilles et les pollinisateurs sauvages. Afin de montrer son engagement pour la cause animale, Villeparisis soutien les associations villeparisiennes (Bien-être animal et l'école des chats) et a signé la Charte du bien-être animal. La Ville financera à hauteur de 10 000€ une prochaine campagne de stérilisation des chats. Dans cette lignée, la Ville refuse systématiquement l'installation des cirques animaliers sur les espaces publics. Ces labellisations montrent les efforts fournis par la Ville qui se mobilise pour la protection de l'environnement.

Des bâtiments vers l'éco-responsabilité

La protection de l'environnement à Villeparisis c'est également des investissements annuels réalisés dans ses bâtiments municipaux en particulier les écoles mais également dans les projets de construction : En 2021, le nouveau terrain synthétique Marcel Quenard aux Petits Marais a été réalisé avec des noyaux d'olives beaucoup plus écologiques que les billes de caoutchouc ou de microplastiques. La construction en cours, du nouveau gymnase Alain Stinlet respecte d'importantes normes environnementales. La structure métallique du bâtiment provient d'une filière de recyclage, • Des parois opaques et des châssis vitrés sont installés pour renforcer l'isolation du bâtiment, • Le chauffage est émis par panneau rayonnant • Une régulation des débits de fuite d'eaux pluviales a été prévue pour ne pas surcharger les réseaux d'assainissement. Avant les Jeux olympiques, un atelier appelé « Nudge Panier » a vu le jour avec l'artiste Pierre-Olivier Houdré, en collaboration avec des enfants de la ville, afin de réaliser des fresques au sol près des poubelles pour jeter les déchets de façon ludique. Des paniers de basket, une marelle, une cible ont été dessinés devant les écoles République, Joliot-Curie, Barbara et Normandie-Niemen. Lors de la révision du plan local d'urbanisme en 2024, la Ville a permis la préservation d'arbres remarquables dans les espaces privés afin de les protéger, et dans le cadre du budget de participation citoyenne (BPC) un aménagement d'espaces végétalisés et des arbres ont été plantés dans toute la ville. En 2023, un verger avec 12 arbres fruitiers a également été créé aux Faux Quonins. Le BPC a permis également un projet de développement et de sécurisation des pistes et bandes cyclables à Villeparisis voté en 2022. Ce projet, qui a vu le jour dans le quartier du Vieux Pays, vise à s'étendre sur toute la ville afin d'inciter l'utilisation des mobilités douces. Les décorations de Noël sont elles aussi concernées. En plus de les réutiliser d'une année à l'autre, elles sont en LED (beaucoup moins consommatrices en énergie) et sont éteintes à partir de minuit pour limiter la consommation électrique.



Des évènements dans la ville engagés

Afin de développer et de sensibiliser à la protection de l'environnement, Villeparisis a mis en place des événements mais aussi des actions. Le Sigidurs et la Ville ont distribué du compost et des composteurs et déployé un dispositif dans les habitats collectifs. Sur la Ville, un nouveau jardinier animateur a été recruté pour développer des partenariats éducatifs sur les enjeux environnementaux. Il a initié les enfants villeparisiens à la découverte du jardinage et accompagne les écoles dans la pérennisation des potagers. Aujourd'hui, sept écoles disposent d'un potager fonctionnel. Le dispositif « j'aime mon potager » a été déployé afin de développer l'indépendance alimentaire. Dans le quartier le Parisis, un espace de jardin a été aménagé en lien avec le bailleur social 3F pour permettre aux habitants de la résidence de faire un potager. Le conseil de participation citoyenne a quant à lui lancé un projet de grainothèque à la médiathèque municipale Elsa Triolet qui consiste à échanger des graines de fleurs, de fruits et de légumes. La Ville a modifié une partie de son parc automobile léger avec des véhicules électriques. L'objectif d'ici 2026 est d'avoir 75 % de véhicules électriques. La protection de l'environnement passe par des temps forts et festifs. Depuis cinq ans, le mois d'avril est rythmé par le mois de l'environnement, avec notamment la fête du printemps où l'on y retrouve des ateliers manuels, des récoltes de graines, des animations, spectacles et des ateliers pédagogiques. Des spectacles au centre culturel Jacques Prévert sont également proposés pour sensibiliser à la protection de l'environnement. Grande nouveauté cette année, la création d'une ressourcerie éphémère avec l'agglomération Roissy Pays de France pour permettre de donner une seconde vie aux objets. Toutes ces actions sont accompagnées de campagnes de communication mises en place par le service communication de la ville autour des bonnes actions ainsi que d'informations essentielles aux Villeparisiens pour connaître les aides auxquelles ils peuvent bénéficier.





Des espaces naturels

Villeparisis peut s'appuyer sur ses nombreux lieux écoresponsables comme le canal de l'Ourcq, l'étang de Maulny, la forêt de Morfondé et des terres agricoles. La Ville a acquis 40 hectares de terres agricoles et de forêt de Morfondé en faveur de la protection de l'environnement. Cette acquisition a permis l'équilibre dans la ville entre le développement du milieu urbain et la préservation des terres agricoles. Ces espaces agricoles, qui représentent 35 % sur la commune, sont inscrits dans le plan local d'urbanisme pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel, végétal et paysager de Villeparisis. Afin de pouvoir recenser sa faune et sa flore, Villeparisis a lancé en 2022 son Atlas de la biodiversité communale (ABC), un moyen de gestion et de préservation de la biodiversité grâce au partenariat avec l'association Seine-et-Marne Environnement. Cette initiative s'appuie aussi sur la participation des villeparisiens en les invitant à découvrir leur patrimoine naturel. Une initiative qui s'organise dans le cadre de l'année verte. La biodiversité, riche et variée, est présente aux abords des étendues d'eau (du Canal de L'Ourcq et de l'étang de Maulny). Le canal qui avait pour premier objectif d'alimenter Paris en eau potable est désormais réservé à la plaisance et à la balade. Les abords ont été aménagés. Chaque jour, les randonneurs, cyclistes et pêcheurs se côtoient. L'étang de Maulny servait à l'alimentation en eau des Villeparisiens. Aujourd'hui, c'est un site de promenade et de pêche qui accueille principalement l'association Les Marsouins. Tous les ans, avec l'aide du club de plongée les Gorgones de Villeparisis, l'étang est nettoyé. Grâce à toutes ces actions menées ces dernières années, Villeparisis prend le sujet de la protection de l'environnement au sérieux et souhaite garder un équilibre entre construction et protection de l'environnement. C'est dans ce sens que la Ville a décidé que pour tout logement créé, un arbre ou un arbuste doit être planté. L'objectif est de faire de Villeparisis une ville plus verte !